

L'APOLLINAIROIS



VOL. 29 / N° 4 / DÉCEMBRE 2021

Date de tombée : 19 janvier 2022

Prochaine parution : 1^{er} février 2022

INDEX

- 2 : Mot du maire
- 3-5 : Mot d'Urbain
- 5 : Avis publics
- 6 : Bibliothèque – Publicité –
Ordures et récupération
- 7 : Déneigement – Sapins de
Noël – Fête des Neiges
- 8 : Recommandations hivernales
– Parution journal 2022 –
Programmation familiale
- 9 : Filles D'Isabelle – L'Entraide –
Bacs bruns
- 10 : Fermières – FADOQ –
Express vers Ste-Foy
- 11 : Équipe pastorale – Opération
Nez rouge – Épinglettes
- 12-14 : Procès-verbaux de novembre
- 15 : Coordonnées



Stationnement **interdit** dans les rues du 15 novembre au 1^{er} avril.
Les bureaux municipal et mandataire de la SAAQ seront **fermés** du 23 décembre 2021
au 3 janvier 2022 inclusivement.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE

Mot du maire



Bonjour chers concitoyens, chères concitoyennes!

Nous voilà rendus au mois de décembre, le gazon jaune fait place à une belle neige blanche et au temps froid. Et qui dit temps froid, dit sports d'hiver. Ceci m'amène à vous parler des travaux de notre future patinoire couverte et réfrigérée. Comme je vous le disais en novembre, les travaux se feront en 2 étapes. En date d'aujourd'hui, la première étape, qui consistait à couler les fondations qui accueilleront la structure de bois, est maintenant terminée. Les travaux reprendront au printemps 2022. Entre-temps, nous sommes à l'œuvre pour aménager la patinoire habituelle, l'anneau glacé et la petite patinoire.

Concernant les travaux de la rue Laurier Ouest, l'installation des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et du pluvial est maintenant terminée. Les travaux pour remblayer la chaussée se termineront le 17 décembre. Toutefois, comme il fait présentement trop froid, l'asphaltage et l'aménagement des terrains se feront seulement au printemps prochain. Rappelons que la Municipalité a investi plus de 1,2M\$ afin de refaire à neuf ces conduites. Les travaux s'étendent sur un tronçon d'environ 600 mètres, à partir du Tim Hortons, en direction ouest.

Comme chaque année, l'Entraide de Saint-Apollinaire prépare des paniers de Noël pour les familles vivant une situation précaire. Depuis le 1^{er} novembre, les demandes sont acceptées par courriel à entraidestapo@gmail.com. Un formulaire à compléter sera ensuite transmis au demandeur. Pour les gens n'ayant pas accès à internet, il est possible de téléphoner au 418 881-2179 ou passer chercher un formulaire à l'Entraide au 9, rue Industrielle. La distribution des paniers se fera le samedi 18 décembre 2021 par les pompiers de Saint-Apollinaire. De plus, dans le cadre de la Guignolée, le marché IGA Veilleux vend des sacs de Noël au montant de 10 \$. Pour chaque sac vendu, IGA remettra une carte-cadeau d'une valeur de 10 \$ à l'Entraide de Saint-Apollinaire. Ce don de 10 \$ aidera à nourrir une famille dans le besoin.

Le 24 novembre dernier, le conseil des maires de la MRC de Lotbinière se réunissait à Dosquet pour entériner le budget 2022 qui s'élèvera à 7 774 837 \$. Le budget de la MRC a été voté à l'unanimité par les 18 maires. La hausse moyenne des quotes-parts générales s'élève à 2,9 %, en incluant la quote-part temporaire du compostage pour le paiement des bacs bruns. Ce nouveau service a débuté en mai dernier et 2936 bacs bruns ont été distribués aux citoyens de Saint-Apollinaire. Sur la période de mai à septembre, 378 tonnes de matières organiques ont été ramassées. Sur le territoire de la MRC, ce chiffre s'élève à 1450 tonnes. Pour la même période, le site d'enfouissement a reçu 1175 tonnes de déchets de moins qu'à l'habituel. Voilà une belle nouvelle pour l'environnement! Pour ce qui est de la plateforme de compostage, le ministère de l'Environnement a donné son autorisation en septembre dernier pour sa construction sur le site d'enfouissement de Saint-Flavien. Dès qu'elle sera prête, nous pourrons cesser d'aller porter les matières organiques à Saint-Henri, dans Bellechasse. Enfin, je vous rappelle que la dernière collecte du bac brun en 2021 a eu lieu dans la semaine du 23 novembre dernier. Au cours de l'hiver 2022, deux collectes sont prévues, une dans la semaine du 10 janvier et l'autre dans la semaine du 21 février. La collecte hebdomadaire reprendra en avril 2022.

Comme la période des fêtes est à nos portes, je vous annonce qu'Opération Nez rouge reprend du service cette année après avoir pris une pause l'an dernier pour cause de pandémie. En effet, l'organisme offrira un raccompagnement pendant quatre fins de semaine, du 26 novembre au 18 décembre 2021. Je désire remercier le Club Lions de Saint-Apollinaire qui prend en charge cette activité fort utile en cette période de festivités. Notez que l'organisation est toujours à la recherche de bénévoles pour faire du raccompagnement de fin de soirée. Il est possible de s'inscrire à operationnezrouge.com ou en appelant au 581 995-3480.

Enfin, le conseil municipal se réunira le 13 décembre prochain pour voter le budget 2022. L'an passé, le budget s'élevait à 10 476 296 \$. Les gens intéressés à venir rencontrer les membres du conseil et à prendre connaissance de la vie municipale sont les bienvenus aux séances du conseil!

Je vous souhaite donc de passer un joyeux temps des fêtes en famille ou entre amis et au plaisir de vous croiser en 2022!

Votre maire,
Jonathan Moreau

LE MOT D'URBAIN

Service de l'urbanisme

Pourquoi un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)?

Le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est un outil réglementaire mis à la disposition des municipalités afin de mieux gérer la nature et la qualité des travaux sur les bâtiments privés.



Cet outil permet ainsi de gérer avec plus de considération les projets des propriétaires, afin que les travaux qu'ils projettent respectent le mieux possible le style et l'histoire de chaque bâtiment.



Le PIIA est ainsi un règlement progressif et moderne, car il tient compte des particularités de chaque bâtiment; il n'impose pas ce qu'il faut faire de manière directive, mais vise, par la sensibilisation, l'information et la discussion, à partager avec un propriétaire les meilleures options selon les travaux que le propriétaire désire entreprendre.



Pourquoi protéger le cachet architectural de son bâtiment?



Chaque bâtiment contribue à l'image de qualité de la Municipalité et témoigne de la richesse de son histoire et de l'héritage bâti que nous ont transmis nos ancêtres et leurs descendants.

À travers les différentes époques de l'histoire de la Municipalité, notre environnement bâti s'est enrichi de différents styles architecturaux qui ont donné et donnent à notre milieu de vie, une couleur et une personnalité uniques.



Chaque bâtiment fait partie d'un tout unique que le PIIA cherche à mieux protéger, au bénéfice des propriétaires et de l'ensemble de la collectivité.

Un bâtiment bien conservé et bien entretenu dans le respect de son style, possède un cachet distinct et irremplaçable qui participe à l'image de qualité du milieu de vie et procure un sentiment d'appartenance et de fierté chez les citoyens.

Bien intervenir sur un bâtiment est une opération abordable et souvent moins coûteuse que le laisser-faire qui, trop souvent, banalise notre environnement bâti et nous appauvrit culturellement et économiquement.



Comment voir et comprendre votre fiche patrimoniale?

La fiche relative à votre bâtiment présente ses caractéristiques à l'origine de sa construction; elle décrit et illustre ce qui en fait les particularités et quels sont les aspects plus significatifs.

Bien sûr, au fil des ans, les propriétaires qui se sont succédé ont apporté des modifications à l'état original : certaines ont été respectueuses de son histoire et de son style, d'autres furent moins heureuses.

La fiche, tout en reconnaissant l'évolution qu'a subie le bâtiment, propose d'une part : de conserver et de protéger certains éléments toujours présents qui donnent au bâtiment tout son cachet architectural, et d'autre part : elle suggère des travaux à réaliser pour redonner au bâtiment toute son originalité et sa belle apparence.

Ces indications, sur ce qu'il y aurait à faire, pourront guider les propriétaires dans la conception et l'élaboration de leur projet pour un plus grand respect de l'architecture de leur bâtiment.

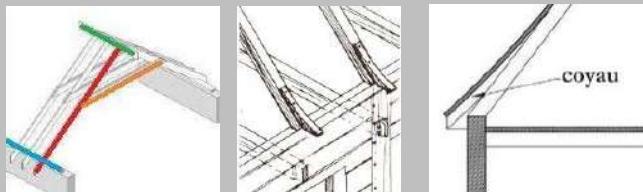
LE MOT D'URBAIN



PIIA (suite)

CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

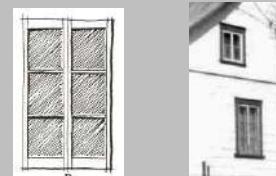
Toitures et lucarnes : toit à 2 versants aigus à 90 degrés ; grosse charpente à chevrons avec coyaux et entraits retroussés.



Murs : revêtement de bardage de bois avec planches cornières. Distinction entre les pignons et le carré des murs.



Ouvertures (portes et fenêtres) : fenêtres à battants à 3 carreaux par battants et à 2 carreaux aux pignons avec encadrements.



Fondations : bâtiment construit sur une fondation de grosses pierres des champs et légèrement surélevé du sol.



Comment la Municipalité utilisera la fiche patrimoniale?

Chaque propriétaire d'un bâtiment reconnu d'intérêt situé à l'extérieur des limites du noyau villageois, et chaque propriétaire d'un bâtiment faisant partie du périmètre du noyau villageois bénéficient ainsi de recommandations pour mieux intervenir. Les autorités municipales analyseront les projets soumis sur la base de ces recommandations.

L'application du PIIA et l'utilisation de ces fiches patrimoniales n'empêcheront pas un projet de modification ou d'intervention; au contraire, le projet sera analysé au mérite et modulé de manière à respecter le plus possible le style et l'architecture d'un bâtiment, afin de maintenir la valeur architecturale et économique de chaque bâtiment à l'avantage du propriétaire et de la collectivité.

Il y aura discussion pour trouver le juste équilibre entre les besoins du propriétaire et l'objectif de respecter le style et l'architecture, tout en identifiant les meilleures pratiques à suivre pour la réalisation des travaux.

Les faits le démontrent : un bâtiment mieux conservé et mieux entretenu profite d'une valeur ajoutée et voit sa valeur économique augmenter de façon significative.

RECOMMANDATIONS D'INTERVENTIONS

Éléments à conserver : bardage d'amiante-ciment ondulé, disposition des ouvertures, galerie courant sur 2 façades.

Éléments à rétablir et nature des travaux à préconiser : garde-corps à améliorer, encadrements à ajouter aux ouvertures, fenêtres à guillotine et doublets de fenêtres à guillotine en façade au 1^{er} étage, jupe de galerie à cadres structuraux.



Types des demandes de permis et certificats	Octobre	Cumulatif
Agrandissement – Bâtiment complémentaire	0	5
Agrandissement – Bâtiment principal	1	19
Autorisation – Abattage d'arbre	3	20
Autorisation – Camion restaurant	0	11
Autorisation – Changement d'usage	1	10
Autorisation – Chenil	1	3
Autorisation – Démolition	1	11
Autorisation – Enseigne	2	9
Autorisation – Remblai/Déblai	0	1
Autre construction complémentaire	0	1
Branchements	8	120
Clôture et muret de soutènement	3	50
Construction bâtiment complémentaire	10	107
Construction bâtiment principal	9	141
Installation septique	8	50
Licence de chien	1	9
Patio – galerie – terrasse	2	38
Terrasse commerciale	0	1
Piscine	1	90
Puits	0	16
Transformation et réparation	9	78
Lotissement	4	13
Total	64	803

Vous avez des questions pour le service d'urbanisme?

Faites le www.st-apollinaire.com
ou communiquer avec nous au
418 881-3996

Cathy Bergeron, directrice générale adjointe,
poste 229.

Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et en
environnement, poste 224.

Nathalie Breton, inspecteur en bâtiment et en
environnement adjoint, poste 235.

Joyeuses fêtes!

Votre ami, Urbain Fleury



AVIS PUBLIC

Calendrier des séances du conseil 2022

Avis est par la présente donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 novembre 2021, une résolution a été adoptée afin d'établir les jours des séances du conseil, selon l'article 148 du Code municipal du Québec.

Le calendrier ci-après a été adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022, qui se tiendront le lundi, à la salle du conseil municipal et qui débuteront à 19 h 30.

10 janvier	7 février
7 mars	4 avril
2 mai	6 juin
4 juillet	15 août
12 septembre	3 octobre
7 novembre	5 décembre

Donné à Saint-Apollinaire le 29 novembre 2021.

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

Adoption budget 2022

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée aux contribuables de la Municipalité de Saint-Apollinaire, que le **13 décembre 2021 à 19 h** sera tenue à la salle du conseil, 94, rue Principale, ou en visioconférence, selon les directives de la santé publique, une séance extraordinaire portant sur le budget 2022, soit :

- L'adoption des prévisions budgétaires 2022.
- Adoption du plan triennal d'immobilisation 2022, 2023 et 2024.

Les délibérations et la période de questions lors de cette séance porteront **exclusivement** sur le budget. Le tout conformément à l'article 956 du Code municipal. Tous sont conviés à cette séance déterminant ce que sera l'année 2022 en matière de réalisations municipales.

Cet avis public abroge et remplace l'avis public diffusé le 2 novembre dernier.

Donné à Saint-Apollinaire le 29 novembre 2021.

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

La bibliothèque « Au Jardin des livres » vous informe...

Vous avez des frais de retard à la bibliothèque?



Jusqu'au 15 décembre 2021, échangez vos frais de retard par un don de denrée non périssable.

Même si vous n'avez aucun frais, nous prendrons tout de même vos denrées. Les dons amassés seront remis à L'Entraide Saint-Apollinaire.

Vous pouvez déposer les denrées à la bibliothèque lors des heures régulières d'ouverture.



SPECTACLE DE NOËL

Le dimanche 12 décembre à 10 h 30
Au centre Multifonctionnel Local 101
Inscriptions à la bibliothèque, par courriel ou par téléphone au 418 881-3996, poste 250

Inscriptions obligatoires! Places limitées!

Mesures sanitaires en vigueur :

- Passeport vaccinal requis pour toute personne du public âgée de 13 ans et plus.
- Port du couvre-visage obligatoire pour les personnes de 10 ans et plus.

Nouveautés en vrac

- C'est le retour du casse-tête collectif! Lors de votre passage, prenez un moment pour compléter le casse-tête mis à votre disposition.
- Un café avec ça? Une machine à café sera à votre disposition à la bibliothèque pour une envie de prendre son temps.

Fermeture du temps des Fêtes

Petit rappel pour vous informer que la bibliothèque sera fermée **du 20 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclusivement**. La chute sera disponible sur les heures d'ouverture de l'immeuble, si les bureaux sont ouverts. Mais d'ici là, passez faire le plein de lecture avant le congé pour pouvoir profiter d'une belle histoire lors d'un moment d'accalmie.

Suivez-nous sur Facebook [Bibliothèque Au jardin des livres](#) pour connaître nos nouveautés!



Marc-Olivier Laprise, responsable de la bibliothèque

PUBLICITÉ GRATUITE COMMERCES ET INDUSTRIES DE SAINT-APOLLINAIRE

Vous avez une entreprise située sur le territoire de Saint-Apollinaire et vous désirez vous faire connaître?



Il vous est possible d'avoir une publicité **gratuite** au verso de notre journal. Une page 8 ½ X 11 en couleur, mais **une seule et unique fois**.

Pour information ou pour réserver votre mois pour votre publicité, communiquez avec Manon Côté au 418 881-3996, poste 233 ou par courriel à : manon.cote@st-apollinaire.com.

Nous pouvons faire la publicité pour vous gratuitement.

Sont encore disponibles les mois de : **février, mars, avril, mai, juillet, septembre, octobre, novembre et décembre 2022.**

Réservez votre place!

ORDURES MÉNAGÈRES ET RÉCUPÉRATION

PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES



Il n'y aura **aucun changement de journée** pour le ramassage des ordures et de la récupération.

Les cueillettes auront lieu le même jour qu'à l'habitude.

Merci de votre collaboration!

DÉNEIGEMENT

RAPPEL IMPORTANT



Durant des opérations de déneigement, c'est votre responsabilité de vous assurer qu'aucun obstacle ne sera placé à proximité de la chaussée ou dans l'emprise de rue. Le propriétaire doit placer son bac de recyclage et son bac à ordures à une distance suffisamment éloignée de l'accotement et de la chaussée afin d'éviter tout dommage lors des opérations de déneigement.

La Municipalité et les entrepreneurs ne seront pas tenus responsables des dommages causés à tous obstacles tels que bac de recyclage, bac à ordures, boîte aux lettres, murets d'entrée, murs, bordures d'entrée, roches, piquets ou balises, lampadaires, abris d'auto et autres aménagements ou équipements situés dans l'emprise de rue.

Plusieurs citoyens ne sont pas conformes concernant l'emplacement des boîtes postales. Pour connaître les distances à respecter pour l'installation de votre boîte postale, communiquez avec la Municipalité.

Tout dommage aux équipements des entrepreneurs ou à autrui résultant de la présence d'obstacles dans l'emprise de rue pourrait faire l'objet de procédures judiciaires.

Nous vous rappelons qu'il est **interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h, du 15 novembre au 1^{er} avril inclusivement**, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

Pour terminer, nous tenons à vous rappeler qu'il est **STRICTEMENT INTERDIT de déposer de la neige dans les chemins municipaux**. Les gens qui ne respecteront pas le règlement seront susceptibles de recevoir un constat d'infraction. Des amendes minimales de 100 \$ sont prévues pour une première infraction, en plus des frais.

COLLECTE DES SAPINS



FAITES UN GESTE POUR L'ENVIRONNEMENT !
Il sera recyclé en compost

Vous pourrez disposer de vos sapins de Noël à compter du 30 décembre, jusqu'au 9 janvier, au garage municipal situé au 85, rue des Vignes.



ATTENTION : ne déposez que les sapins naturels, sans décoration, sans sac, sans neige artificielle et sans pieds cloutés

Ne manquez pas la Fête des Neiges 2022



IL N'Y AURA PAS DE PUBLICATION DE L'APOLLINAIREOIS EN JANVIER.

**PROCHAINE PUBLICATION :
1^{ER} FÉVRIER 2022.**

RECOMMANDATIONS

DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS EN PRÉVISION DE LA SAISON HIVERNALE

STATIONNEMENT INTERDIT DANS LES RUES

Nous vous rappelons qu'il est **interdit** de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h, **du 15 novembre au 1^{er} avril inclusivement**, et ce, sur tout le territoire de la municipalité. (Article 8 du règl. 278-97).



D'autre part, si le véhicule nuit aux opérations d'enlèvement de la neige, les policiers de la Sûreté du Québec pourront le faire remorquer aux frais du propriétaire. Celui-ci devra communiquer avec la Sûreté du Québec pour reprendre possession de son véhicule.

NEIGE DANS LES RUES : STRICTEMENT INTERDIT

Il est **STRICTEMENT INTERDIT** de déposer de la neige dans les chemins municipaux. Les gens qui ne respecteront pas le règlement seront susceptibles de recevoir un constat d'infraction. Des amendes minimales de 100 \$ sont prévues pour une première infraction, en plus des frais. (Règl. 482-2003).



PONCEAU D'ENTRÉE PRIVÉE

Il est fortement recommandé à chacun des propriétaires de voir à ce que leur ponceau d'entrée privée soit libre de tout obstacle avant la tombée de la neige; ceci dans le but de faciliter l'écoulement des eaux et éviter les rigoles qui endommagent sérieusement la chaussée. Ces ponceaux sont en fait la responsabilité de chacun des propriétaires.



PROTÉGEZ VOS AMÉNAGEMENTS EN BORDURE DE LA RUE

Tous les résidents sont invités à protéger les aménagements paysagers et autres sur leur propriété, tels que boîte aux lettres, murs, murets, arbres, arbustes, abris d'auto, panier de basketball, lampadaires, etc., afin qu'ils ne soient pas endommagés lors du passage des véhicules de déneigement.

PARUTION DU JOURNAL POUR L'ANNÉE 2022

Voici les dates de tombée et de parution du journal pour l'année 2022 :

Journal de	Date de tombée	Dates de parution
PAS DE PARUTION		
FÉVRIER	19 janvier	1 ^{er} février
MARS	16 février	1 ^{er} mars
AVRIL	23 mars	5 avril
MAI	20 avril	3 mai
JUIN	25 mai	7 juin
JUILLET	22 juin	5 juillet
PAS DE PARUTION		
SEPTEMBRE	24 août	6 septembre
OCTOBRE	21 septembre	4 octobre
NOVEMBRE	26 octobre	8 novembre
DÉCEMBRE	23 novembre	6 décembre

PROGRAMMATION FAMILIALE DES LOISIRS DE SAINT-APOLLINAIRE

DISPONIBLE EN LIGNE SEULEMENT



- ✓ Période d'inscription du 1^{er} au 31 décembre.
- ✓ Inscription en ligne pour les cours offerts par la Municipalité.
- ✓ Inscription directement aux professeurs pour les cours qui ne sont pas offerts par la Municipalité.

www.st-apollinaire.com

418 881-3996, poste 237

Filles d'Isabelle

Joyeux Noël

Jour de fête en ce beau mois de décembre. Ornements colorés, cadeaux et repas copieux. Yeux émerveillés par les nombreuses illuminations, étalées un peu partout dans les rues, un chant accompagné d'instruments mélodieux.

Noël est la fête qui nous unit tous par le cœur, où la joie et l'amour rassemblent famille et amis. Le plus beau des cadeaux cette année, c'est que nous soyons tous réunis pour partager cette belle fête de Noël dans la joie et le respect.

De toutes les fêtes de l'année, elle est la plus belle. Douce nuit spirituelle.

Faisons ensemble de cette belle fête, un temps d'affection et d'amour éternel. Ouvrons grand notre cœur afin d'y laisser entrer le bonheur et l'amour.

Le plaisir de Noël ce n'est pas seulement les cadeaux reçus, mais les beaux moments partagés.

Que le Seigneur Jésus vienne faire sa demeure dans votre maison. Qu'il fasse régner la paix et la joie. Qu'il vous bénisse chaque jour de l'année qui vient.



Pour le souper de Noël qui devait avoir lieu le 15 décembre prochain au restaurant Chez Larry de St-Flavien à 18 h, nous ferons la chaîne téléphonique pour vous tenir au courant.

À l'avenir nos réunions seront dans l'après-midi à 13 h 30 au sous-sol de l'église de Saint-Agapit.

Unité - Amitié - Charité

Monique Defoy,
Régente du Cercle Madeleine de Verchères # 1110
418 881-3121



L'ENTRAIDE

Bonjour chers citoyennes et citoyens de Saint-Apollinaire!

Noël est à nos portes et nos bénévoles travaillent très fort pour faire de beaux paniers de Noël pour les gens qui ont des difficultés à joindre les deux bouts. Nos paniers seront distribués le samedi 18 décembre prochain. La date limite pour faire vos demandes est le 8 décembre.

Dans cette deuxième année qui nous a tous éprouvés d'une façon ou d'une autre, ce n'est pas acceptable de laisser des personnes faire des choix entre se nourrir ou payer les factures.

Votre générosité nous aide à pouvoir faire de cette fête une journée remplie de joie pour les familles, ainsi que pour beaucoup de personnes seules. Notre mission est d'aider les gens de notre communauté à nourrir leur famille.

Nos bénévoles seront à la salle communautaire au **83, rue Boucher, le samedi 11 décembre de 9 h à 13 h** pour la collecte des denrées non périssables. Nous demandons votre collaboration afin de vérifier les dates d'expiration sur vos denrées avant de nous les remettre.

Merci pour votre support tout au long de cette année. Nous vous souhaitons de très belles fêtes et une bonne et heureuse année.

À l'année prochaine,

Les bénévoles de L'Entraide
de Saint-Apollinaire



COMPOSTAGE

PROCHAINE COLLECTE DU BAC BRUN

Pour la saison hivernale, 2 collectes se feront aux dates suivantes :

- **Semaine du 10 janvier 2022**
- **Semaine du 21 février 2022**



CERCLE DE FERMIÈRES



Plusieurs projets sont en cours au local du Cercle : catalognes, linge à vaisselle, sacs pour les emplettes, sous-verres et napperons... il y en a pour tous les goûts! Le tissage n'est pas la seule possibilité : si vous avez besoin de machines pour vos projets de couture, ou encore si vous désirez apprendre à tricoter, ce sont également des possibilités. N'hésitez pas à communiquer avec le Cercle par courriel ou via notre page Facebook, il nous fera plaisir de répondre à vos questions ou de recevoir vos commentaires.

Les Vendredis créatifs sont toujours en vigueur et se déroulent dans le hall du centre Multifonctionnel, de 13 h à 15 h 30. Une dernière rencontre aura lieu avant le temps des fêtes, le 10 décembre. Des projets *ad hoc* sont proposés, mais n'hésitez pas à traîner votre tricot ou votre bricolage. Ces moments sont de belles occasions pour explorer de nouvelles activités et faire de belles rencontres.

Nos réunions régulières se tiennent chaque premier mercredi du mois à la salle du conseil municipal (94, rue Principale). Nous reprendrons les rencontres mensuelles en février 2022. Bienvenue à toutes les jeunes filles (14 ans et plus) et femmes qui souhaitent échanger, pratiquer ou apprendre des arts traditionnels. Si vous souhaitez vous joindre à nous pour une rencontre à titre d'invitée et que vous hésitez à devenir membre, c'est tout à fait possible de prendre part à une réunion mensuelle sans engagement.

Joyeux temps des fêtes!

Stéphanie Bélanger, conseillère no 2
Responsable des communications
CommRecr.Fed10.ST-APOLLINAIRE@cfq.qc.ca

POUR LES COLLECTIONNEURS D'ÉPINGLETTES



La Municipalité offre **gracieusement** une épinglette des armoiries de Saint-Apollinaire à tous les citoyens et citoyennes de Saint-Apollinaire qui le désire.

Vous n'avez qu'à passer à la réception et en faire la demande.

CLUB FADOQ Les Alouettes



Bonjour à tous!

Voici les dernières nouvelles pour nos membres. Nous sommes désolés de vous annoncer qu'il n'y aura pas de souper de Noël cette année encore, par contre nous sommes heureux de vous partager que nous avons repris les activités telles que la pétanque tous les lundis à 13 h, les cartes les mardis et jeudis à 13 h et le baseball-poche les jeudis soir à 19 h. Nous pourrons recommencer les soirées de danse très bientôt. Bien sûr le masque et le passeport vaccinal sont toujours obligatoires et, sauf pour les soirées de danse, le nombre de personnes est limité à 25. Les activités arrêteront la semaine du 19 décembre pour reprendre la semaine du 9 janvier 2022.

Aussi la location de la salle se fait maintenant en communiquant avec Claire Bilodeau au 418 881-2639. La salle ne peut accueillir que 25 personnes sauf pour des funérailles.

Nous vous souhaitons donc à tous un très joyeux temps des fêtes entouré de vos familles et au plaisir de vous voir aux activités.

Joscelyn Huot
Président

Express
vers Sainte-Foy

Horaire des FÊTES 2021

**DU 24 DÉCEMBRE
AU 4 JANVIER
INCLUSIVEMENT**

Sans transport :
24, 27, 28 et 31 décembre
3 et 4 janvier



EN SEMAINE DE
Laurier-Station
Saint-Apollinaire
Sainte-Foy

DÉPART le matin :
Laurier-Station à
6 h 45 et 8 h 30

RETOUR le soir :
Sainte-Foy à
16 h 10 et 18 h 10

**Joyeux temps
des FÊTES!**

POINTS DE VENTE :

PROXIM Kirouac et Lavoie

130, boul. Laurier, Laurier-Station

JEAN COUTU

144, Principale, Saint-Apollinaire

www.express-lotbiniere.com • 418 881-3884, poste 103





Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière

MESSAGE DE L'ÉQUIPE PASTORALE

AVENT 2021 : « AVEC LUI, ESPÉRER ENCORE. »

Voilà l'invitation que nous lance ce temps de l'Avent de cette année.

Et ce, dans ce contexte particulier qui est toujours bien présent avec ce virus qui a bouleversé nos vies et nos habitudes.

En plus des répercussions à long terme dans la vie de nos paroisses et communautés... par exemple, une coupure du lien avec la communauté, messes virtuelles, moins de ressources humaines et financières, etc.

Mais heureusement, l'espérance a encore sa place :

Oui, les temps sont difficiles pour l'Église. Mais parce qu'il y a toujours un « *mais* » des chrétiens et des chrétiennes osent poser un regard différent sur la situation parce qu'au fond d'eux, l'espérance a encore sa place. Bien ancrés dans la Parole, ils se rappellent la longue marche du peuple de Dieu à travers des sentiers tortueux. (*Vie liturgique no 452, p.17*)

De dimanche en dimanche, la Parole nous rappellera au 1^{er} dimanche que Dieu accomplit sa promesse de salut. Puis au 2^e dimanche, malgré les vicissitudes de l'histoire, Dieu n'abandonne pas ses promesses et qu'en Jésus, Il les réalise pleinement. Puis au 3^e dimanche, il nous est rappelé que Dieu désire ouvrir en nous et parmi nous l'espace où Jésus pourra naître dans la joie de partager. Puis finalement au 4^e dimanche, une invitation à nous préparer à la grande visite... une naissance qui a changé le cours de l'histoire.

Bon temps d'Avent et à l'avance, un très Joyeux Noël...

L'Équipe pastorale, par Denis Lalancette ptre-curé

HORAIRE DES CÉLÉBRATIONS DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN

Célébrations de la Nativité le 24 décembre :

- ⇒ 16 h à Ste-Agathe, St-Apollinaire et St-Flavien
- ⇒ 20 h à St-Agapit, St-Antoine et St-Gilles

Célébrations de la Nativité le 25 décembre :

- ⇒ 10 h 30 à St-Janvier et St-Octave

Célébrations du Jour de l'An le 31 décembre :

- ⇒ 16 h à St-Janvier et St-Octave

Célébrations du Jour de l'An le 1^{er} janvier :

- ⇒ 9 h à St-Apollinaire, St-Flavien et St-Gilles
- ⇒ 10 h 30 à Ste-Agathe
- ⇒ 11 h à St-Agapit et St-Antoine



À noter que les célébrations de Noël se feront seulement sur réservation.

Plus d'informations sur le site Internet au www.eccle.com

Société de l'assurance
automobile
Québec



Opération
Nez rouge^{MC}
Lotbinière

Desjardins

OPÉRATION NEZ ROUGE LOTBINIÈRE DE RETOUR POUR VOS RETOURS BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Le Club Lions de Saint-Apollinaire est le fier maître d'œuvre de la 29^e campagne d'Opération Nez rouge Lotbinière. Après une pause en 2020, Opération Nez rouge est de retour pour vos retours.

Nous faisons appel à toutes les personnes désireuses de servir en devenant bénévoles dans le raccompagnement de fin de soirée. Venez en groupe, en famille, seul ou formez une équipe de trois. Le service dans Lotbinière sera disponible aux dates suivantes : **10, 11, 17 et 18 décembre 2021**.

Pour s'inscrire :

- Via internet à l'adresse suivante : www.operationnezrouge.com. Cliquez sur QUÉBEC, sélectionner votre région : LOTBINIÈRE et sur CONFIRMER MA RÉGION. Sous BÉNÉVOLES; choisissez COMMENT S'INSCRIRE.
- Via l'application mobile « Nez rouge » sur Android ou Apple à télécharger sur votre appareil. Sélectionner votre région : LOTBINIÈRE et suivre les instructions à chacune des étapes.
- Formulaire papier disponible, en contactant lotbiniere@operationnezrouge.com ou en appelant au 581 995-3480.
- Sur le formulaire, il y a une section où vous pouvez sélectionner vos dates de disponibilités et indiquer les noms de votre équipe. Ceci se fait à la main avant de nous retourner le formulaire signé.

Pour information vous pouvez nous contacter à lotbiniere@operationnezrouge.com ou au 581 995-3480.

Merci de votre engagement!

Le comité organisateur Opération Nez rouge Lotbinière



Opération
Nez rouge^{MC}

PROCÈS-VERBAUX – NOVEMBRE

SÉANCE ORDINAIRE 15 NOVEMBRE 2021

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 916-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le 11 janvier 2021, le conseil a approuvé le plan d'aménagement d'ensemble de la phase II du « Jardin des Geais-Bleus »;

ATTENDU QU'il est pertinent de modifier les limites des zones existantes dans ce secteur et d'en intégrer de nouvelles en conformité avec le plan d'aménagement d'ensemble;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire a eu lieu le 10 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un second projet de règlement portant le n° 916-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 916-2021

Avis de motion est par les présentes donné par Jason Bergeron, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 916-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 590-2007 et ses amendements afin de modifier les limites des zones 108L, 113R et de créer les zones 113.5R, 113.6R, 113.7R, 113.8R, 113.9R et 113.10R.

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement no 250-1996 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU se compose de cinq membres résidents de la municipalité et de deux membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE le poste de président du comité s'est libéré à la suite de l'élection municipale;

ATTENDU QUE les membres du CCU recommandent Monsieur Claude Bergeron comme nouveau président du comité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer Monsieur Claude Bergeron à titre de président du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE 5 DEMANDES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- Demande numéro 2021-749 pour le 2, chemin Terre-Rouge afin de remplacer toutes les fenêtres et une porte avant de la résidence;
- Demande numéro 2021-788 pour le 29-31, rue Rousseau afin de refaire le recouvrement de la toiture de la résidence et les toitures des vérandas;
- Demande numéro 2021-748 pour le 67, rue de l'Église pour la réfection de la cheminée centrale en brique;
- Demande numéro 2021-755 pour le 587, rang Marigot pour un agrandissement résidentiel par l'ajout d'une véranda sur fondation;
- Demande numéro 2021-756 pour le 771, rang du Bois-de-l'Ail afin de remplacer le revêtement extérieur de la résidence, refaire les galeries avant et arrière et remplacer les fenêtres par des fenêtres en PVC;

ATTENDU QUE chacune de ces demandes ajoute une valeur architecturale aux propriétés concernées par le choix ou les modèles de matériaux;

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de ces demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les demandes de permis numéro 2021-749, 2021-788, 2021-748, 2021-755 et 2021-756 soient acceptées comme présentées.

Adopté à l'unanimité

PIIA AFFICHAGE – ACCEPTATION DE 2 DEMANDES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de certificat d'autorisation d'enseigne suivantes :

- Demande numéro 2021-745 pour la propriété située au 290, rue Laurier afin d'installer une enseigne murale en lettres individuelles lumineuses sur la façade du bâtiment principal;
- Demande numéro 2021-770 pour la propriété située au 324, rue Laurier, au local 11, afin de remplacer l'affichage de l'enseigne murale existante;

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du Règlement relatif au PIIA no 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de ces demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les demandes de certificat d'autorisation d'enseigne numéro 2021-745 et 2021-770 soient acceptées comme présentées.

Adopté à l'unanimité

DÉROGATION MINEURE – 1, RUE DES CERISIERS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2021-750 pour la propriété située au 1, rue des Cerisiers;

ATTENDU QUE la demande consiste à construire un garage détaché en cour avant secondaire dont la marge de recul avant secondaire est de 1.5 m;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure numéro 2021-071 afin de réduire la marge de recul avant secondaire à 1.5 m alors que la norme minimale du Règlement de zonage numéro 590-2007 est de 3 m;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 21 octobre 2021;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2021-017 soit acceptée comme demandé.

Que l'aire de stationnement respecte les normes minimales pour le nombre de cases requises à l'usage de l'habitation unifamiliale isolée et le logement d'appoint.

Adopté à l'unanimité

DÉROGATION MINEURE – 20, RUE DU FAUCON

ATTENDU QUE le 10 juin 2020, la Municipalité a délivré le permis de construction numéro 2020-297 pour une habitation unifamiliale isolée située au 20, rue du Faucon;

ATTENDU QUE lors du traitement de la demande de permis, un nouveau plan a été exigé aux demandeurs afin que le bâtiment principal soit muni d'une entrée piétonnière sur la façade avant donnant sur la rue, tel qu'exigé par l'article 4.3 du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le 1^{er} août 2021, une demande de permis numéro 2021-587 a été déposée afin de compléter le revêtement extérieur de la résidence;

ATTENDU QUE le 14 octobre 2021, une demande de dérogation mineure numéro 2021-074 a été déposée afin que la façade avant donnant sur rue soit fenêtrée sans qu'il y ait d'entrée piétonnière;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 21 octobre 2021;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron
ET RÉSOLU à la majorité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2021-074 soit refusée considérant que les propriétaires savaient depuis le début de leur projet qu'ils devaient se conformer à la réglementation d'urbanisme.

Adopté à la majorité.

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – ÉNERGIR

ATTENDU QUE la société Énergir prévoit installer une deuxième conduite de gaz naturel parallèlement à celle qui se trouve entre Saint-Flavien et Lévis, trajet d'environ 23,6 km;

ATTENDU QUE pour la section située à Saint-Apollinaire, la majorité des travaux s'effectuera à l'intérieur de l'entreprise actuelle et seulement .6 km nécessitera une nouvelle servitude permanente supplémentaire adjacente à l'existant;

ATTENDU QUE la conduite de gaz existante a déjà fait l'objet d'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) aux dossiers 221 170 à 221 173;

ATTENDU QUE l'installation de cette deuxième conduite permettrait à Énergir de transporter du gaz naturel temporairement emmagasiné en provenance du site de stockage de St-Flavien dans un délai précis afin de satisfaire aux besoins thermiques de ses clients lors des périodes de grands froids;

ATTENDU QU'Énergir prévoit agrandir légèrement l'espace occupé par le poste de vanne existant sur la conduite actuelle afin de moderniser les équipements de sorte que le terrain clôturé d'une superficie actuelle de 11 m² serait, suite à l'autorisation de 95 m² à même le lot 3 384 835;

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation concerne plus particulièrement :

- l'utilisation de l'entreprise permanente existante;
- l'acquisition d'une entreprise permanente à des fins d'ajustement de l'entreprise existante sur une courte distance et pour la mise en place d'une vanne de sectionnement (option 1);
- l'agrandissement de l'aire utilisée par la vanne de sectionnement existante pour moderniser les équipements;
- l'utilisation d'aires de travail temporaires le long de l'entreprise permanente;

- l'utilisation temporaire de chemin d'accès durant la construction et l'exploitation;
- l'utilisation d'un chemin d'accès permanent à la nouvelle vanne si l'option 2 est choisie.

ATTENDU QUE les impacts négatifs sur le milieu agricole seront globalement temporaires pendant la durée des travaux considérant la nature du projet et des travaux visés. Le seul impact permanent sera relié aux superficies très restreintes utilisées pour les vannes (nouvelle et agrandissement) et la nouvelle emprise. Ainsi, le projet n'aura aucun impact négatif permanent sur :

- le potentiel agricole des superficies;
- le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains adjacents et avoisinants;
- les distances séparatrices (établissements de production animale);
- l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles;
- la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol de la municipalité et de la région;
- la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.

ATTENDU QUE les infrastructures de transport énergétique sont permises dans chaque zone du territoire municipal en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QU'il n'existe aucun espace approprié sur le territoire de la Municipalité de Saint-Apollinaire et hors de la zone agricole pouvant satisfaire la présente demande, étant donné son caractère spécifique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'appuyer la demande de la société Énergir auprès de la CPTAQ pour une utilisation autre que l'agriculture, soit pour la construction, l'exploitation et l'entretien d'une deuxième conduite de gaz.

Adopté à l'unanimité.

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS – VOLET 2 : SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DE PLANS D'ACTION EN FAVEUR DES AÎNÉS

ATTENDU QUE les 18 municipalités de la MRC de Lotbinière, ainsi que la MRC, ont mis à jour leur politique PFM-MADA;

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) propose un Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés – Volet 2 : soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés et que seules les MRC sont admissibles à déposer;

ATTENDU QU'au moins 80 % des municipalités de la MRC dotées de plans d'action MADA doivent participer à la démarche pour obtenir l'aide du MSSS;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire s'adjointre d'une ressource régionale pour soutenir la mise en œuvre de son plan d'action PFM-MADA qui sera sous la coordination de la MRC de Lotbinière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

de participer à la demande collective et d'appuyer le dépôt de la demande par la MRC de Lotbinière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés – Volet 2 : soutien à la mise en œuvre de plan d'action en faveur des aînés – Volet 2.

Adopté à l'unanimité.

EMBAUCHE DE MONSIEUR ANTHONY GAGNÉ COMME PRÉPOSÉ AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

ATTENDU QU'une offre d'emploi pour l'embauche d'un employé au centre Multifonctionnel a été annoncée par le biais des réseaux sociaux;

ATTENDU QUE des entrevues ont été réalisées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescilla Bégin
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager comme employé au centre Multifonctionnel, monsieur Anthony Gagné.

L'horaire est variable, soir et fin de semaine, selon les besoins.

Le salaire est rétroactif à sa première journée de travail, soit le mercredi 10 novembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

SUBVENTION POUR LE HOCKEY MINEUR

ATTENDU QUE la Municipalité accorde, chaque année, une subvention pour les enfants de Saint-Apollinaire inscrits au hockey;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention pour le hockey à raison de 100 \$ par participant de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QU'il y a 100 joueurs de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder une subvention de 10 000 \$, à raison de 100 \$ par participant, pour la saison 2021-2022.

Adopté à l'unanimité.

MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS, DEVIS ET LA SURVEILLANCE POUR LES TRAVAUX DE RÉFÉCTION D'UNE PARTIE DE LA RUE INDUSTRIELLE, ROUSSEAU, MASSE ET PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a demandé des offres de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans, devis et la surveillance de travaux de réfection d'une partie de la rue Industrielle, Rousseau, Masse et Principale;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions du Code municipal, il s'agit d'un appel d'offres nécessitant un système de pondération pour l'évaluation des offres;

ATTENDU QUE quatre soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à l'évaluation qualitative des offres conformément à la loi et que les pointages obtenus sont les suivants :

Firme	Pointage
ÉQIP Solutions Experts-Conseils inc.	12.58
ARPO Groupe-conseil	11.36
Pluritec ltée	8.70
SNC – Lavalin inc.	8.21

ATTENDU QUE l'offre d'ÉQIP Solutions Experts-Conseils inc. a obtenu le pointage le plus élevé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à ÉQIP Solutions Experts-Conseils inc. le mandat pour la réalisation de plans, devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'une partie de la rue Industrielle, Rousseau, Masse et Principale, pour la somme de 101 378.72 \$ taxes incluses.

Que cette somme soit prélevée à même le surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité.

ACHAT DE COMPTEURS D'EAU

ATTENDU QUE des prix ont été demandés pour l'achat de compteurs d'eau;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

Entreprise	Coût taxes incluses
Les Compteurs Lecompte ltée	44 815.27 \$
Réal Huot inc.	59 255.74 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 216 compteurs d'eau auprès du plus bas soumissionnaire, Les Compteurs Lecompte ltée au coût de 44 815.27 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

ENTENTE D'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE ÉTABLISANT LA FOURNITURE DE SERVICES POUR LA SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU l'arrêté AM-OO 1 0-20 18 du ministre de la Sécurité publique édictant le Règlement sur les Procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

ATTENDU QUE le Règlement est entré en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Lotbinière, Leclercville, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Saint-Agapit, Saint-Gilles, N.D.S.C. d'Issoudun, Saint-Flavien, Dosquet, Saint-Janvier-de-Joly, Val-Alain, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Saint-Narcisse-de-Beaurivage,

Saint-Patrice-de-Beaurivage et Saint-Sylvestre ont signifié au ministre de la Sécurité publique leur intention de se conformer au règlement et obtenu l'aide financière proposée pour les volets 1 et 2;

ATTENDU QUE les 17 municipalités ont signifié leur intention de regroupement afin d'accomplir les actions du volet 2 et obtenu l'aide financière additionnelle;

ATTENDU QUE le comité technique a déposé son rapport et ses recommandations et que ces dernières respectent les prescriptions réglementaires et le budget alloué;

ATTENDU le besoin pour les 17 municipalités de recourir à l'entraide d'autres municipalités en cas de sinistre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin
ET RÉSOLU à l'unanimité

de désigner le maire et la directrice générale de la Municipalité pour signer l'entente d'entraide intermunicipale établissant la fourniture de services pour la sécurité civile.

Adopté à l'unanimité.

RÉCEPTION DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLU(E)S

ATTENDU QUE les membres du conseil doivent déposer chaque année le formulaire de leur déclaration des intérêts pécuniaires afin de pouvoir siéger en toute légalité lors des séances du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

De recevoir les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des élu(e)s municipaux.

Adopté à l'unanimité.

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR 1 AN

ATTENDU QUE le mandat du maire suppléant est terminé et qu'un nouveau maire suppléant doit être nommé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer Alexandre D'Amour, conseiller no 6, comme maire suppléant, pour une période de 1 an, à compter de ce jour.

Que M. D'Amour soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout acte notarié ou document requis, incluant les transactions bancaires, en remplacement de M. Jonathan Moreau, lorsque celui-ci est absent et que telle signature est requise durant cette période.

Que le maire suppléant, Alexandre D'Amour, conseiller no 6, soit nommé pour siéger à la table de la MRC en l'absence du maire et qu'il agira comme substitut.

Adopté à l'unanimité.

NOMINATION DES CONSEILLERS, CONSEILLÈRE SUR DIVERS COMITÉS

ATTENDU QUE des élections municipales ont eu lieu ce 7 novembre dernier et que la Municipalité se doit de nommer les élus sur divers comités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer les conseillers et la conseillère, responsables des fonctions suivantes :

Travaux publics :	Jean-Pierre Lamontagne et Alexandre D'Amour
Régie intermunicipale :	Jean-Pierre Lamontagne et Daniel Laflamme
Récupération :	Denis Desaulniers
Comité des loisirs :	Daniel Laflamme et Jason Bergeron
Fête au Village et des Neiges :	Denis Desaulniers
Famille et transport adapté et collectif :	Jason Bergeron
Pompiers :	Prescylla Bégin
Bibliothèque et comité culturel :	Alexandre D'Amour
OMH du Sud :	Daniel Laflamme
Résidence des aînés :	Daniel Laflamme
Parc industriel :	Denis Desaulniers et Alexandre D'Amour
Urbanisme, horticulture, patrimoine et environnement :	Jason Bergeron et Denis Desaulniers
Finances :	Jonathan Moreau et Daniel Laflamme
Gestion du personnel (convention collective) :	Prescylla Bégin et Alexandre D'Amour
MADA :	Jason Bergeron
Communication :	Prescylla Bégin

Adopté à l'unanimité

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 19 h 30.

10 janvier	7 février
7 mars	4 avril
2 mai	6 juin
4 juillet	15 août
12 septembre	3 octobre
7 novembre	5 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adopté à l'unanimité .

Municipalité St-Apollinaire

11, rue Industrielle
Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996
Téléc. : 418 881-4152



Postes	Fonctions
221	Julie-Ann Charest, secrétaire-réceptionniste
224	Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et environnement
225	Josée Martineau, secrétaire administrative
227	Jonathan Moreau, maire
229	Cathy Bergeron, directrice générale adjointe
232	Martine Couture, directrice générale
233	Manon Côté, secrétaire, responsable du journal
235	Nathalie Breton, adjointe à l'inspecteur en bâtiment

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

www.st-apollinaire.com 



SAAQ
Tél. : 418 881-7227

Ouvert : lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8 h 30 à 16 h 30
Jeudi : de 8 h 30 à 20 h

www.saaq.gouv.qc.ca



Travaux publics

Tél. : 418 881-3996, poste 223
Urgences : 418 808-9406

Inspecteur des travaux publics : Renault Lepage

Centre Multifonctionnel



20, rue Terry-Fox
Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996

Postes	Fonctions
231	Dany Lamontagne, directeur du service des Loisirs
239	Jean-Michel Blouin, adjoint aux loisirs
237	Location de salles et inscription pour cours

Régie intermunicipale

Ordures ménagères

Tél. : 418 881-3996, poste 222

Directrice de la Régie : Mélanie Boily



Bibliothèque

Tél. : 418 881-3996, poste 250

Dimanche : 9 h à 12 h
Mardi : 13 h 30 à 20 h 30
Mercredi : 9 h à 11 h
et 13 h 30 à 17 h 30
Jeudi : 15 h 30 h à 20 h 30
Samedi : 9 h à 12 h
Lundi et vendredi : FERMÉE



Caserne de pompier

Pour permis de brûlage ou information

Tél. : 418 881-3996, poste 238
Cellulaire : 418 808-9410

Directeur du service incendie : Martin Miller





Massothérapie & Soins énergétiques

LISTE DES SOINS OFFERTS

Soins en massothérapie détente/thérapeutique

- Massage suédois
- Massage Lomi-Lomi
- Massage «Deep Tissue»
- Massage Thaï de la tête (Seulement 60 minutes)
- Massage aux pierres chaudes

Soins en ventousthérapie

- Soin global
- Soin spécifique
- Soin énergétique

Soins énergétiques

- Reiki
- Massage métamorphique
- Lahochi de la 13^{ème} octave

Formations disponibles

- Reiki Usui
- Reiki Lightarian™
- Lahochi de la 13^{ème} octave

SITUÉ AU :
94, rue Principale, local 201
Saint-Apollinaire

IDÉE CADEAU POUR VOUS ET VOS PROCHES



EN LIGNE



www.gorendezvous.com/cliniquecorpsetame

VIA FACEBOOK



@cliniquecorpsetame

PAR TÉLÉPHONE

581-986-9988